

DEPARTEMENT

DE LA VIENNE

COMMUNE DE DIENNE

Compte rendu pour affichage de la réunion du conseil municipal du 20 juillet 2015

Convocation du 06 juillet 2015 – conseillers présents : 11 – absents : 3 (1 pouvoir)

Approbation du procès-verbal du 01/06/2015.

Cantine scolaire : accord du conseil pour reconduire le contrat de prestations de restauration avec SPRC, et l'application des nouveaux tarifs au 01/09/2015 pour l'année scolaire 2015-2015.

Vote des nouveaux tarifs repas et garderie scolaire au 01/09/2015 :

- repas tarifs enfants : 2.80 €, adultes : 4.50 €
- garderie (forfait) : matin, 0.90 € (soit 9.00 € la carte de 10 forfaits) – soir, 1.40 € (soit 14.00 € la carte de 10 forfaits).

Nettoyage des locaux : remise en question du contrat de nettoyage avec la société actuelle, prendre contact si possible avec d'autres sociétés.

Bassin d'orage : jugement d'indemnité d'expropriation en date du 23/06/15 reçu du TGI de Poitiers, indemnité totale due de 7 618 €.

Projets en cours : pas de réponse de la DETR. Nouvel règlementation des subventions du conseil départemental : celles-ci serait cumulables avec celles de l'ETAT (refaire dossiers).

Ecole : achat de mobilier pour 1 350 € TTC. Acquisition pour les 2 classes de primaire de matériel interactif pour 7 210 € TTC avec un don de l'APE de 6 000 € (investissement). Demander un devis pour les branchements.

Suite avis favorable du comité technique en date du 22/05/15, la délibération concernant les ratios promus/promouvables du 07/04/15 est confirmée.

Déroulement du chantier jeunes. Questionnaire à faire passer pour l'année prochaine.

Accord favorable du conseil municipal sur la proposition de transfert du syndicat Intercommunal du collège à la communauté de Communes du Lussacois. Adoption de l'évaluation des charges telles que présentées dans le rapport issus de la CLECT qui les fixe pour Dienné à 1 752 €.

Parcours VTT balisé par Défiplanet sur la commune : signature sous certaines conditions (après avis service juridique) de l'autorisation de passage sur les chemins communaux ou ruraux.

LGV aménagement foncier : compte rendu du dossier par M. Jolly.

Dossiers PCS, Iode, DICRIM : à finir pour l'exercice du 22/09/15.

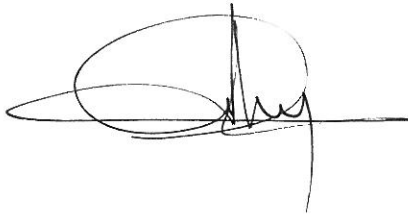
Bulletin municipal : afin de minimiser le coût d'édition, demander auprès des artisans ou commerçants locaux ou des environs des encarts publicitaires. Tarifs votés : format carte visite : 50 €, le double : 100 €.

Edition du livre retraçant l'histoire de Dienné : corrections effectuées, prendre contact auprès d'un imprimeur pour devis. Une fois imprimé, celui-ci sera présenté sous forme de diapo et mis en vente sous forme de souscription.

Diffusion et mise à disposition de divers documents en mairie.

Affichage du 23 juillet 2015

Le Maire, Christian LARGEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christian Largeau', with a long horizontal line extending to the right.